

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 17  
- suffrages exprimés : 17  
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2026/009**

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : Bernard PLANO, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

**Absents excusés** : Philippe SOLAZ, André RECURT, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

**Objet** : RH - Adoption du tableau des effectifs 2026

**Conformément** à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Le Président propose d'adopter le tableau des effectifs permanents ci-dessous qui fait apparaître les créations et suppressions d'emplois adoptées par délibérations B2026/006, B2026/007 et B2026/008

Cadre emploi	Grade	Cat.	Postes créés	Postes Pourvus à ce jour	Dont temps non complet	Observations
<b>Administration générale</b>			<b>13</b>	<b>11</b>		
Attaché	Attaché principal	A	1	1		
	Attaché	A	2	2		CDI CDD
Rédacteur	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
	Rédacteur	B	2	0		1 agent en dispo 1 emploi vacant
Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	C	3	3	1 à 30h	
	Adjoint administratif	C	2	2		1 CDI
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1		

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260203-2026-009B-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2026  
Date de réception préfecture : 16/02/2026

<b>Service administratif aux communes</b>			<b>17 *</b>	<b>12</b>		
Rédacteur	Rédacteur	C	5	0	1 à 31h 1 à 34,5h	Après
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	C	2	2	1 à 6h	
	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	C	3	3	1 à 31h	Avant
	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1		
	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	2	2	1 à 34,5h	Avant
	Adjoint administratif	C	4	4		1 CDD

Cadre emploi	Grade	Cat.	Postes créés	Postes Pourvus à ce jour	Dont temps non complet	Observations
<b>Service développement</b>			<b>4</b>	<b>4</b>		
Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial	A	2	2		1 CDD
Attaché territorial	Attaché territorial	A	1	1		CDD
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	C	1	1		
<b>Service technique-Transport scolaire</b>			<b>17</b>	<b>14 **</b>		
Technicien	Technicien principal de 1 <sup>e</sup> cl.	B	1	1		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	2	après	
			1	1	avant	
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	C	5	4		1 emploi vacant
	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C	2	1	après	1 agent en disponibilité
			3	2	avant	
	Adjoint technique	C	6	5	1 à 20h	1 CDD 1 emploi vacant
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	1	1	8h	CDI
<b>SPANC</b>			<b>3</b>	<b>3</b>		
Technicien	Technicien	B	1	1		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	1	1		

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260203-2026-009B-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2026  
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Adjoint administratif ***	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	Après	
			0	0	Avant	
	Adjoint administratif	C	0	0	Après	
			1	1	Avant	

\* : 5 postes créés de rédacteur – 5 postes seront à supprimer une fois la nomination des agents effective (3 postes d'adjoint administratif première classe et deux postes d'adjoint principal deuxième classe)

\*\* : 1 poste créé d'agent de maîtrise et un poste supprimé d'adjoint technique principal de deuxième classe,

\*\*\* : un poste créé d'adjoint administratif principal de deuxième classe et un poste supprimé d'adjoint administratif

Cadre emploi	Grade	Cat.	Postes créés	Postes pourvus	Dont temps non complet	Observations
<b>Service Office de tourisme</b>			<b>6</b>	<b>5</b>		
Attaché territorial	Attaché territorial	A	1	1		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> cl.	C	2	1		1 agent en disponibilité
	Adjoint administratif	C	2	2		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	C	1	1		
<b>Service sites touristiques</b>			<b>5</b>	<b>5</b>		
Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	B	1	1		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	C	3	3		
Adjoint technique	Adjoint technique	C	1	1		

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

– D'adopter le tableau des effectifs 2026 ci-dessus.

Le Président  
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance  
Alain PIASER

Publiée le 16 FEV. 2026



Adressé de réception en préfecture  
065-200070787-20260203-2026-009B-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2026  
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.